

Vendredi 24 septembre 2021

LES ANIMAUX, PROTECTION DE LEUR SANTÉ PAR L'HOMME

9h > Introduction sur la sémantique de l'animal par Marie-Claude MARSOLIER, Directrice de recherche CEA/MNHN Paris 7

9h30 > Introduction sur les animaux non humains dans la société humaine par Emilie DARDENNE, Maîtresse de conférences en anglais, Responsable du DU Animaux et Société, Université de Rennes 2

MATINÉE

ASSURER SA SANTÉ FACE À L'UTILISATION DE L'HOMME

10h15-12h15
Table ronde sur une utilisation encadrée ou interdite animée par

Isabelle SÉRANDOUR, Professeur de droit privé, Université de Brest Membre du laboratoire Lab-LEX.

- Maëva GALLIMARD, Doctorante en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Nantes (Zoophilie et droit : protection de la santé de l'homme ou de celle de l'animal ?)
- Séverine NADAUD, Maître de conférences HDR en droit public, Université de Limoges (Vers une protection de la santé de l'animal sauvage à titre individuel)
- Gilles RAOUL-CORMEIL, Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Brest, Membre du laboratoire Lab-LEX (L'animal domestique du majeur protégé)
- Muriel FALAISE, Maître de conférences en droit privé, IUT Jean Moulin – Département Carrières Juridiques, Université Lyon 3 – EDEIC (Quelle protection pour l'animal auxiliaire de travail ?)
- Catherine MERCIER, Psychologue clinicienne et psychothérapeute (La médiation animale dans le milieu carcéral, l'approche du psychologue)
- Agnès MAATOUG, Juriste, Tulle (Hypertypes : une maltraitance silencieuse. L'exemple des canidés)
- Cathy MORALES FRENOY, Avocate en droit de l'environnement / droit animal (Barreaux de Paris et New York), auteure de l'ouvrage « Le droit animal » (L'Harmattan) (La prise en compte du bien-être animal dans les élevages : les enjeux environnementaux, économiques et sanitaires pour l'Homme)

APRÈS-MIDI

ASSURER SA SANTÉ PAR UNE ACTION DE L'HOMME

13h45-15h15

Table ronde sur l'appel aux règles strictement juridiques animée par

Olivier LE BOT, Professeur de droit public, Université Aix-Marseille

- Paul VERON, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Nantes, Laboratoire Droit et changement social (UMR 6297) (La liberté vétérinaire)
- Elléa RIPOCHE, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, Université Paris II Panthéon-Assas (L'apport des droits fondamentaux à la protection de la santé animale)
- Sonia DESMOULIN, Chargée de recherche CNRS, UMR 6297, CNRS/Université de Nantes (Les objets connectés en santé animale. Enjeux d'un encadrement juridique)
- Franck LAFFAILLE, Professeur de droit public, Faculté de droit de Villetaneuse (IDPS), Université Sorbonne-Paris Nord (La dé-réification juridictionnelle des animaux, personnes non humaines sujets de droit(s). De l'habeas corpus en terre argentine)
- Steve Arnaud OHANDJA BETSAMA, Doctorant en sciences politiques et relations internationales, Université de Dschang- Cameroun (Santé animale et système juridique camerounais. De la logique du baroque à l'exigence d'une réforme)

15h30-17h

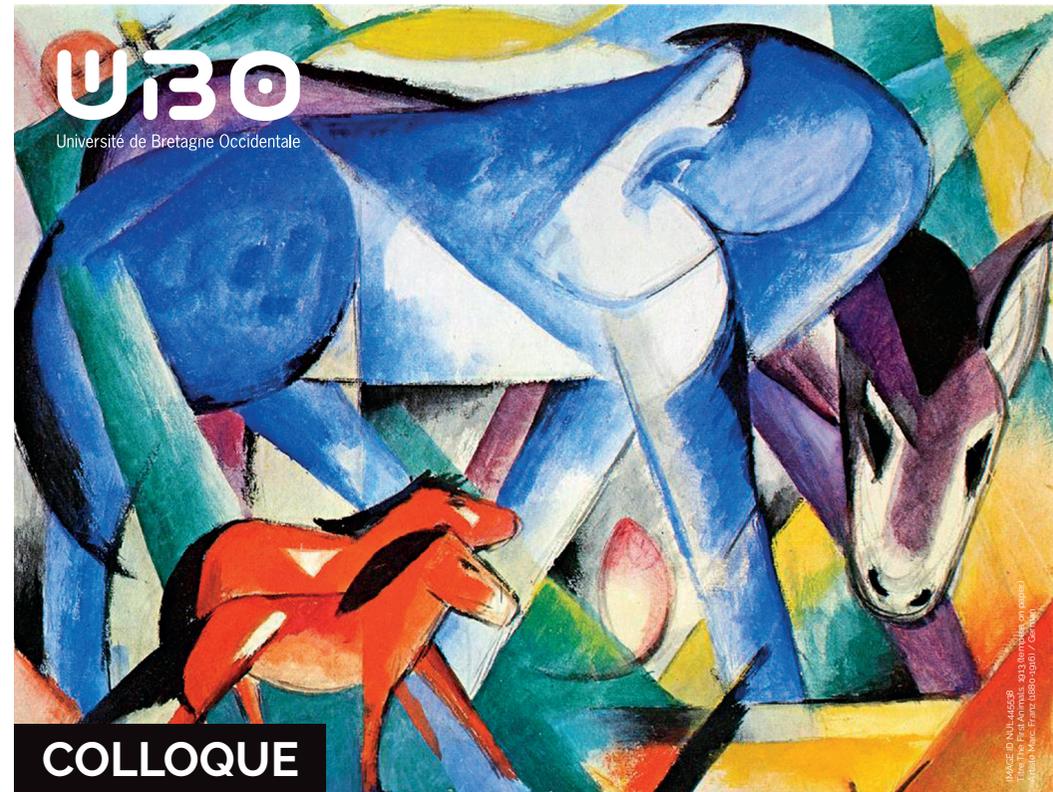
Table ronde sur l'appel aux règles extra-juridiques animée par

Romain ESPINOSA, Chargé de recherche en économie au CNRS, Université Rennes 1

- Florence BURGAT, Philosophe, Directrice de recherche à l'INRAE. Affectée aux Archives Husserl (ENS-CNRS-PSL) (La santé psychique des animaux)
- Mathilde BRIARD, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, Université de Bordeaux (Quelle éthique pour la santé animale ?)
- Betty QUEFFELEC, Maître de conférences en droit public, Université de Brest (Réflexions sur la notion de bon état écologique du milieu marin)
- Brigitte LEBLANC, Docteur vétérinaire, Brest (L'euthanasie des animaux domestiques : éthique et sentiments)

17h Propos conclusifs par Jean-Pierre MARGUENAUD

Professeur de droit privé et de sciences criminelles Chercheur à l'Institut de Droit européen des droits de l'homme (IDEDH) Université de Montpellier



COLLOQUE

ANIMAL & SANTÉ

Jeudi 23 septembre 2021 & Vendredi 24 septembre 2021
9h > 18h

Sous la direction de François-Xavier ROUX-DEMARE

Doyen de la Faculté, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles Responsable du Diplôme universitaire de Droit animalier

Faculté de Droit Économie, Gestion & AES
Amphi U

Contact
secretariat.lablex.brest@univ-brest.fr
ou T. 02 98 01 83 69



FACULTÉ DE DROIT, ÉCONOMIE GESTION & AES





L'homme recourt depuis toujours à l'animal pour favoriser l'amélioration de ses conditions de vie. L'animal a été perçu comme essentiel à la survie de l'homme, devenant un vecteur d'amélioration de sa santé. Pour autant, ces utilisations de l'animal soulèvent de plus en plus d'interrogations, voire de contestations. La crise pandémique mondiale de la COVID19 renforce ces questionnements, médiatisant ainsi la notion de zoonoses. Par conséquent, l'animal et la santé de l'homme s'inscrivent dans un rapport complexe, mettant également en exergue la porosité de la frontière de la santé de l'animal et de la santé de l'homme. L'ambiguïté de ces liens est accentuée par le fait qu'il est de la responsabilité de l'homme d'assurer la protection de la santé de l'animal, être vivant doué de sensibilité. Pourtant, il faut malheureusement constater les lacunes persistantes de cette protection des animaux, pour envisager les nécessaires solutions.

A l'appui des recherches effectuées par plusieurs universitaires et praticiens, spécialistes du droit animalier, donnant lieu à la publication de l'ouvrage « Animal & Santé » aux éditions Mare & Martin, ce colloque permettra de débattre des principales problématiques consécutives à cette complexe confrontation. Par l'organisation de plusieurs tables rondes, les regards croisés des intervenants permettront d'approfondir la réflexion sur les évolutions juridiques nécessaires des rapports entre les êtres humains et les êtres vivants doués de sensibilité.



Jeudi 23 septembre 2021

LES ANIMAUX, PROTECTEURS DE LA SANTÉ DE L'HOMME

9h > Ouverture
par **François-Xavier ROUX-DEMARE**,
Responsable scientifique du colloque,
Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles,
Responsable du DU Droit animalier,
Membre du laboratoire Lab-LEX,
Université de Brest

9h15 > Introduction générale
par **Dorothee GUERIN**,
Maître de conférences HDR en Droit privée,
Directrice du Laboratoire de recherche Lab-LEX,
Université de Brest

9h40 > Introduction historique
par **Olivier MENARD**,
Doyen de la Faculté de droit, Maître de conférences en histoire du droit, Université de Nantes

Tarif individuel particulier

10€ la journée, 15€ les deux jours

Tarifs Jeunes avocats :

40€ la journée, 60€ les deux jours

Tarifs Formation continue professionnels (Avocats, Magistrats, etc.)

100€ la journée, 150€ les deux jours

Etudiants et personnel universitaire gratuit

Inscription par le QR Code



ou le lien suivant :

<https://sondage.univ-brest.fr/limesurvey/index.php/815636?lang=fr>

MATINÉE

ASSURER LA SANTÉ MENTALE DE L'HOMME

10h15-12h30

Table ronde sur la santé mentale animée par

Jean-Paul RICHIER
Praticien hospitalier, psychiatre

- **Aloïse QUESNE**,
Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, Université Paris-Saclay, Univ. Evry (La place juridique de « l'animal thérapeute » et du soin par le contact animalier)
- **François-Xavier ROUX-DEMARE**,
Doyen de la Faculté de Droit, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, Université de Brest, Membre du laboratoire Lab-LEX (La médiation animale dans le milieu carcéral, l'approche du juriste)
- **Isabelle DEMESLAY**, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, Université de Brest, Membre du laboratoire Lab-LEX (L'inclusion de l'animal dans les structures médico-sociales)
- **Anne-Blandine CAIRE**, Professeure de droit privé et sciences criminelles, Université Clermont Auvergne (Dangerosité criminelle et violences envers les animaux)
- **Estelle DERRIEN**, Avocate en droit animalier, Barreau de Brest (Conséquences de l'enfermement sur la santé : Homme et animaux, même combat ?)

APRÈS-MIDI

ASSURER LA SANTÉ PHYSIQUE DE L'HOMME

14h-16h

Table ronde sur l'expérimentation animale animée par

Cyril HAZIF-THOMAS
Psychiatre du sujet âgé (CH Bohars)
Docteur en Droit, Lab-Lex
Pdt Comité éthique du CHRU de Brest
Directeur de l'Espace de Réflexion
Éthique de Bretagne

- **Christelle GOANVEC**,
Maître de conférences au département de Biologie de l'UFR Sciences et Techniques et au laboratoire ORPHY de l'Université de Brest (L'expérimentation, le point de vue du scientifique)
- **Fabien MARCHADIER**,
Professeur de droit privé et sciences criminelles, Université de Poitiers (Abolir l'expérimentation animale au service de la santé humaine)
- **Elise ROUMEAU**,
Doctorante ATER en droit privé et sciences criminelles à l'Université Clermont Auvergne (La protection des sujets d'expérimentations : pour une réflexion globale bénéfique à l'animal)
- **André MENACHE**,
Vétérinaire et zoologiste, membre agréé du European College of Animal Welfare and Behavioural Medicine (Animaux cobayes et santé humaine)
- **Mathias MORANTA**,
Doctorant ATER en droit privé et sciences criminelles, Université Paris II Panthéon-Assas, Laboratoire de Droit social (L'animal au secours du handicap)
- **Quentin LE PLUARD**,
Doctorant ATER en droit privé et sciences criminelles, Université de Brest, Membre du laboratoire Lab-LEX (La singularité juridique de l'Homme à l'ère de la chimère)

APRÈS-MIDI

ASSURER LA SANTÉ PHYSIQUE DE L'HOMME

16h15-17h45

Table ronde sur la protection par la mort de l'animal animée par

Maximin DE FONTMICHEL
Professeur de droit privé, Université de Brest
Membre du laboratoire Lab-LEX

- **Sandrine CLAVEL**,
Professeur des Universités, UVSQ / Paris Saclay (Animaux et protection de la santé humaine : un changement de paradigme ? De l'éradication préventive à la lutte contre le trafic d'espèces sauvages)
- **Séverine LOISEL**,
Ingénieur de recherche, coordinatrice de l'expérimentation animale à l'Université de Brest (L'expérimentation, le point de vue du scientifique)
- **Samantha PRATALI**,
Doctorante en histoire du droit et des institutions, Université d'Aix-Marseille (Les dispositifs de préservation de la santé de l'homme dans les règlements des abattoirs municipaux des Bouches-du-Rhône au XIX^e siècle)
- **Sylvie SALLES**,
Maître de conférences en droit public, Université de Brest, Membre du laboratoire Lab-LEX (Quand l'État décide de la santé de l'animal et de l'homme. L'exemple des maladies infectieuses de l'animal)